

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, maires adjoints, Bruno MEDA, conseiller délégué, Yveline BONNET, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Florence PEYROT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Yannick BEAUGRAND a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Bruno MEDA,
Gilbert CHODORGE a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Madame Yveline BONNET est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Vincent ARNAUD tient à apporter une précision sur le compte rendu de la dernière séance où une subvention de 2000€ a été votée en soutien au peuple de Mayotte. Il précise qu'il s'est rendu à MAYOTTE dans le cadre d'une mission humanitaire avec la Protection Civile et qu'il y a énormément de besoin pour soutenir les habitants et la reconstruction. La subvention a été très utile. Pour les missions humanitaires, le coût par personne pour 8 à 10 jours s'élève à 8000€ et 30 à 40 personnes partent en mission à chaque fois pour apporter leur aide. Tous les dons sont importants.

Monsieur le Maire remercie Vincent ARNAUD pour son intervention et précise que la subvention votée a été versée via l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation de Programme /Crédits de Paiement : Projet multisports multisites
- Nouveau tarif pour le centre Eugène Godey

Monsieur le Maire précise à Bertrand LADUNE que les deux questions qu'il a posées en amont de la séance seront évoquées dans les informations.

INFORMATIONS :

Le Cinéma :

Monsieur le Maire précise que la municipalité n'a pas communiqué sur la vente du cinéma car des négociations sont en cours. Et pendant les négociations, on ne communique pas. Depuis le mois de novembre, le propriétaire du cinéma a fait savoir qu'il souhaitait prendre sa retraite dans deux ans et a mis le cinéma en vente. Dès décembre, un investisseur s'est fait connaître.

Depuis l'approbation du PADD (Plan d'Aménagement, et de Développement Durable) lors du Conseil Communautaire de décembre 2024, les élus de la majorité peuvent appliquer le droit à surseoir pour éviter un changement de destination d'un commerce vers une maison d'habitation. Par contre, ce document ne permet pas d'imposer un type précis de commerce.

Puisque la grande majorité des habitants souhaitent que le cinéma soit maintenu, il est évident que la Mairie qui représente les habitants fera tout pour garder le cinéma.

Lors de l'entrevue entre le propriétaire, l'agence immobilière, l'investisseur et la Mairie, ces bases ont été rappelées et tous les acteurs travaillent pour garder le cinéma. Il faudra sans doute une intervention des collectivités pour les loyers et Monsieur le Maire précise que la commune interviendra si nécessaire.

Le débat se poursuit sur les commentaires des réseaux sociaux concernant la vente du cinéma et sur le fait que la Mairie ne fait rien. Annie POISSON le déplore. Pour maintenir un cinéma, il faut qu'il soit occupé. Les gens doivent aller au cinéma. C'est également important pour les écoles. En effet, la proximité d'une école avec un cinéma permet de maintenir les écoles ouvertes, grâce aux possibilités offertes aux enfants de pouvoir découvrir des films, des documentaires, des animations.

Bertrand LADUNE se sent visé et demande à Annie POISSON si quand elle parle des réseaux sociaux et de ce qui s'y diffuse, elle s'adresse aux élus minoritaires ? Il précise qu'il a entendu comme tout le monde que le cinéma était en vente et qu'il a voulu en avoir la confirmation et s'est adressé à l'intéressé qui a confirmé son souhait de vendre.

Guy LEPREVOST lui reproche de s'être adressé au guichetier plutôt qu'au propriétaire des lieux. Bertrand LADUNE lui précise qu'il n'arrivait pas à joindre Monsieur CHAMPALAUNE. Il précise qu'il n'a jamais écrit que la Mairie ne faisait rien pour sauver le cinéma. Il souhaite que soit retranscrit le fait qu'il n'a jamais dit ou écrit que la Mairie ne faisait rien pour sauver le cinéma.

Les débats s'intensifient et Jean-Pierre LEQUERTIER souhaite que cela s'arrête là. Il rappelle qu'il n'est pas favorable aux réseaux sociaux et à tout ce qui circule. Une chose est certaine, la Mairie travaille pour qu'un cinéma soit maintenu.

Vincent ARNAUD précise que beaucoup de citoyens se demandent ce qui se passe et qu'une communication de la Mairie aurait pu les rassurer, même juste dire : on s'en occupe. Il précise que lui non plus n'est pas sur les réseaux sociaux et confirme qu'il n'a jamais dit ou écrit que la Mairie ne faisait rien.

Monsieur le Maire rappelle qu'en période de négociations on ne communique pas.

Guy LEPREVOST trouve regrettable que ce soit écrit sur les réseaux sociaux. Et Annie POISSON de conclure par un peu d'humour : Bertrand, tu fais l'âne pour avoir du son.

Cérémonies patriotiques :

Monsieur le Maire rappelle les cérémonies des « 18 » de chaque mois où un pays allié ayant participé à la libération est mis à l'honneur.

Le 18 février, un représentant de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas a été reçu et a participé à la cérémonie ainsi qu'environ 60 personnes. Un bon moment d'échange a eu lieu après la cérémonie et les membres de la section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC) étaient très satisfaits.

Le 18 mars, la Pologne était mise à l'honneur et environ 40 personnes étaient présentes.

Le 18 avril, ce sera la République Tchèque.

Louis DUC et son IMOCA dans le port

Le 1^{er} mars, ce fût une première de voir l'IMOCA et son skipper Louis DUC dans le port de Barneville-Carteret. Ce fût un très bel événement avec environ 2 000 personnes réparties entre la Gare Maritime et le Port des Américains pour profiter du spectacle. Il est resté très peu de temps pour cause de tirant d'eau important. Il est ensuite allé à Cherbourg et le bateau est aujourd'hui à CAEN.

Monsieur le Maire espère pouvoir organiser un moment de rencontre prochainement avec Louis DUC et les passionnés de voile et de navigation.

Monsieur le Maire rappelle les règles protocolaires pour les manifestations en s'adressant à Bertrand LADUNE puisqu'il a rompu le protocole le 18 février.

Les cérémonies patriotiques commencent par le discours soit du Président de la section locale de l'UNC, soit par Monsieur le Maire, et se termine après le remerciement par les officiels des portes drapeaux et lorsque ces derniers se dispersent.

Or, Bertrand LADUNE s'est permis de saluer les portes drapeaux avant qu'ils se dispersent. C'est une attitude inacceptable.

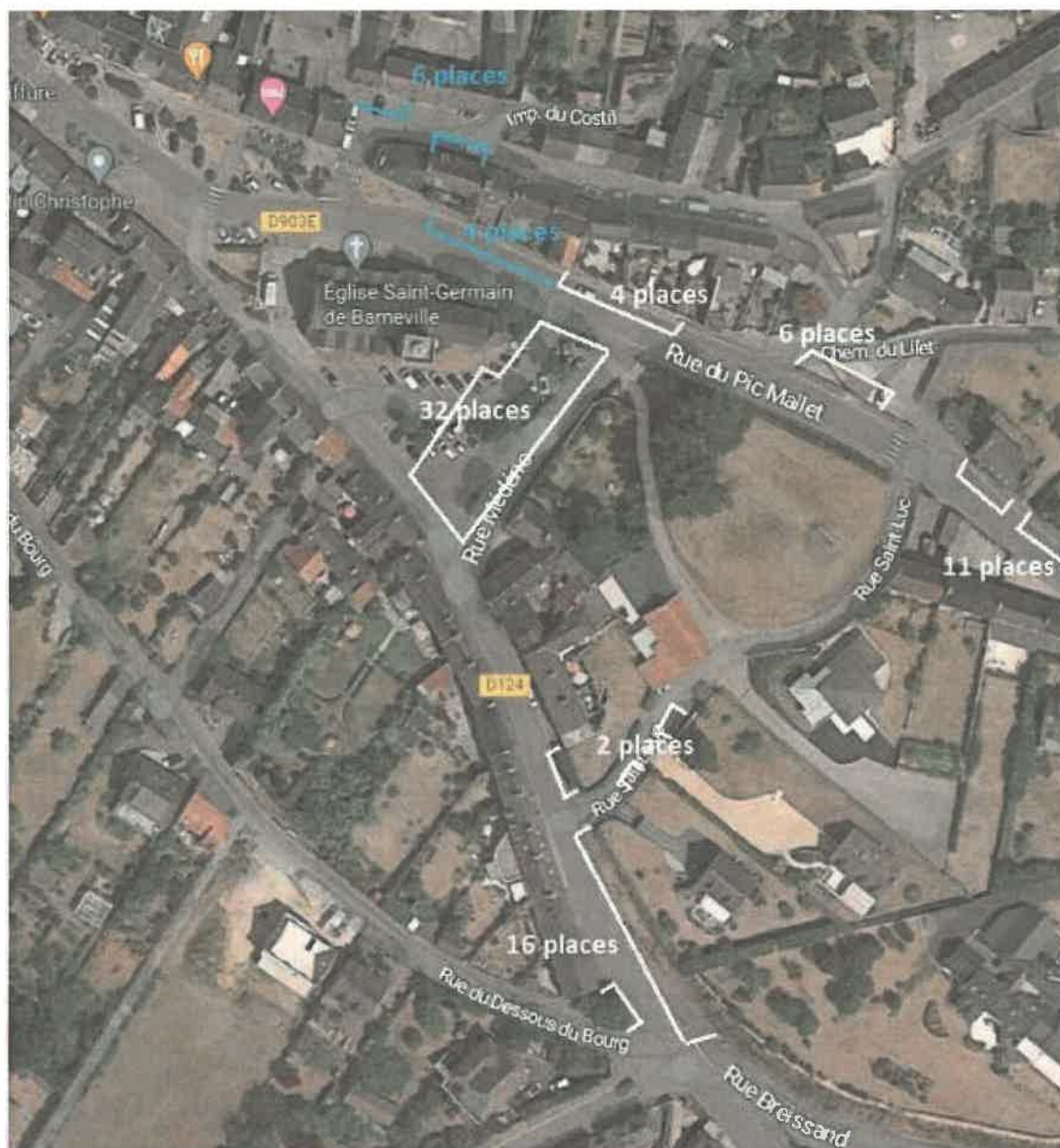
Monsieur le Maire précise qu'il en fût de même lors de la venue de Louis DUC où Bertrand LADUNE se trouvait sur la parcelle sans y être convié.

Bertrand LADUNE précise que s'il est allé sur la passerelle, c'est parce qu'une personne de la Mairie l'y a invité. Monsieur le Maire a des doutes et lui demande qui est cette personne. Il lui est répondu simplement que c'était une personne de la Mairie.

Monsieur le Maire termine cette mise au point en précisant que ce n'est pas parce que les élus d'opposition sont en campagne électorale qu'ils doivent dire n'importe quoi et faire n'importe quoi.

Aménagement autour de l'Eglise :

Monsieur le Maire présente l'état actuel des stationnements autour de l'église ainsi que le projet d'aménagement futur. Avec ce projet établi avec l'architecte du patrimoine et la DRAC, environ 80 places de stationnement seront disponibles autour et à proximité de l'église contre 44 places avant les travaux.





Les travaux sont prévus prochainement et devront être terminés pour le 25 mai, date de l'inauguration. C'est la raison pour laquelle les barrières sont toujours en place pour faciliter l'accès à l'entreprise qui va intervenir.

Plusieurs riverains et commerçants ont été rencontrés, ont apporté des modifications et sont satisfaits du projet final.

L'espace Terminus :





Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre LEQUERTIER qui précise que c'est une très belle réalisation, que cet espace devait ouvrir le week-end du 5 et 6 avril. Mais, malheureusement, du vandalisme a eu lieu, repoussant l'ouverture d'une semaine :



Des piétinements volontaires tout le long de l'allée fraîchement faite.

Jean-Pierre LEQUERTIER souligne que tous les intervenants étaient déçus puisque la réunion du 3 avril devait être celle de la réception des travaux. L'incompréhension demeure.

L'entreprise VALLOIS a repris cette allée vandalisée et a terminé le billodrome. Le contrôle des jeux aura lieu mercredi 9 avril et la réception le 10 avril 2025. L'ouverture devrait avoir lieu le week-end du 12 avril.

Village saisonnier :

6 bungalows ont été installés fin mars. Le branchement électrique par ENEDIS a été réalisé le mercredi 3 avril et les premiers occupants sont arrivés le jeudi 4 avril. 4 autres bungalows seront installés début juin et un dernier après la saison. La voirie définitive devrait être terminée avant la saison.

Cette opération a débuté fin janvier en étroite collaboration avec la CCI ON. C'est une très belle réussite qui permettra aux artisans, commerçants, professions libérales et entrepreneurs de lever l'un des principaux freins à l'embauche, à savoir le logement.



Marie-José NAGLE demande qui sont les occupants ? Il lui est répondu que ce sont des saisonniers ou des apprentis salariés des professionnels : hôtels, restaurants...

Inauguration du Riva :

L'inauguration de la résidence le Riva, dans le bourg, rue Guillaume le Conquérant a eu lieu le 20 mars dernier. Une pierre datant de la première construction a été récupérée par les Services Techniques et mise sur une stèle à l'entrée de la résidence.

Les occupants s'installent petit à petit à petit. Les 41 appartements sont vendus. Environ 25 logements seront occupés par des locataires ou propriétaires à l'année d'après le promoteur.

La Poste :

Kiosque bancaire :

Le bureau de Poste appartient à un propriétaire. N'ayant pas réussi à trouver une issue favorable au renouvellement du contrat de location, le DAB existant devait disparaître. La Poste a obligation de garder le dernier DAB de la commune mais pas d'un secteur de la ville. Or, plusieurs DAB sont existant au centre bourg. Par conséquent, La poste n'avait aucune obligation d'assurer cette installation.

Monsieur le Maire rappelle que les bonnes relations entre la municipalité et la Poste ont permis d'avoir un kiosque bancaire. Ce kiosque est en service depuis le 1^{er} avril et sera très utile pour les habitants du secteur de Carteret, les visiteurs et les touristes.

Monsieur le Maire précise que pour maintenir ce kiosque, les habitants doivent l'utiliser.

Boîtes aux Lettres Jaunes :

La baisse du nombre de lettres et de courriers en France est vertigineuse :

18 milliards en 2008, 6 milliards en 2025 et à échéance 2030, le courrier est estimé à 3 milliards de lettres.

Vu les chiffres énoncés, La Poste envisage l'enlèvement des boîtes aux lettres qui sont très peu utilisées. Une étude a été menée sur la commune et La Poste a constaté qu'il n'y a que 3 lettres en moyenne par semaine dans la boîte aux lettres de la rue Hauvet. Par conséquent, cette boîte aux lettres va être enlevée. Il reste 5 boîtes dans la commune : 1 à la Plage, 3 au Bourg et 1 à Carteret.

Fermeture du bureau de poste du Bourg :

Monsieur le Maire précise que le bureau de poste du Bourg devait fermer tous les matins entre le 17 et le 29 mars. Après son intervention auprès des services de La Poste, ce bureau n'a fermé que 2 matinées : mercredi 19 et vendredi 28 mars.

Pour éviter des mauvaises surprises à l'avenir sur le maintien des services postaux, les habitants doivent les utiliser le plus souvent possible.

SPL Tourisme du Cotentin

Monsieur le Maire informe qu'il a été élu Président de la SPL Tourisme du Cotentin par ses pairs le 4 avril dernier.

ORDRE DU JOUR :

1 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS :

8 décisions ont été prises dans le cadre des délégations depuis le dernier Conseil Municipal du mois de janvier.

Décision du Maire N°1.2025

Signature de l'avenant n°1 au contrat avec ISL pour le dossier de demande de concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime

Considérant que dans le cadre du marché conclu avec les bureaux d'Etudes ISL et EAU MEGA pour le dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime et Dossier d'Autorisation au Titre de la Loi sur l'eau et constitution d'un dossier IOTA, Considérant qu'au vu de la durée de ce dossier sur 18 mois, des demandes complémentaires ont été effectuées par les services de l'Etat par rapport aux prestations initiales,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La signature de l'avenant n°1 avec ISL ayant pour co-contraction EAU MEGA pour un montant en plus-value de 5 750€HT.

Décision du Maire N°02.2025

Signature du contrat « Mission de coordination SPS » avec MESNIL SYSTEM pour les travaux de VRD – Aménagement d'un village saisonnier

La signature du contrat de mission de coordination SPS pour les travaux de VRD – Aménagement d'un village saisonnier et du devis correspondant avec MESNIL SYSTEM pour un montant de 1 956.00€TTC.

Décision du Maire N°03.2025

Signature du contrat « Mission de coordination SPS » avec SOCOTEC pour les travaux relatifs au projet multisports multisites

La signature du contrat de mission de coordination SPS pour le projet multisports multisites avec la société SOCOTEC pour un montant de 2 092.50€HT.

Décision du Maire N°04.2025

Signature du contrat « Mission de contrôle technique » avec QUALICONSLUT pour les travaux relatifs au projet multisports multisites

La signature du contrat pour mission de contrôle technique pour le projet multisports multisites avec la société QUALICONSLUT pour un montant de 4 825.00€HT.

Décision du Maire N°5-2025

Signature de l'avenant n°4 au marché de l'Entreprise LEFEVRE pour le lot Maçonnerie – Marché de l'église de Barneville

La signature de l'avenant n° 4 avec l'Entreprise LEFEVRE pour le lot Maçonnerie ainsi qu'il suit :
Plus-value : 9 201.04 HT, portant le montant du marché initial 396 905.33€HT.

Décision du Maire N°6-2025

Signature de l'avenant n°5 au marché de l'Entreprise LEFEVRE pour le lot Maçonnerie – Marché de l'église de Barneville

La signature de l'avenant n° 5 avec l'Entreprise LEFEVRE pour le lot Maçonnerie ainsi qu'il suit :
Moins-value : - 3 582.65 HT, portant le montant du marché initial 393 322.68€HT.

Décision du Maire N°7-2025

Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Arnaud PAQUIN – Marché de l'église de Barneville

La signature de l'avenant n° 1 avec le cabinet Arnaud PAQUIN ainsi qu'il suit :
Plus-value 7 424.16 et une régularisation à – 939.93€, portant le montant du marché à 46 431.28€ HT.

Décision du Maire N°8-2025

Signature de l'avenant n°1 au Marché de travaux de restauration de l'église de Barneville - Lot 4 Vitraux - Les Maîtres Verriers Rennais

La signature de l'avenant n° 1 avec les Maîtres Verriers Rennais ainsi qu'il suit :
Moins-value : 8979.00€HT
Plus-value : 3051.70€HT ; ;
Soit une moins-value globale de 5927.30€HT portant le montant du marché à 41 955.54€ HT.

Comptes Financiers Uniques et Budgets 2025 : Commune, Lotissement et Camping :

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des comptes et propositions budgétaires ont été présentés lors de la commission des Finances du 2 avril. Le document a été remis à chaque conseiller et sera mis en ligne sur le site de la Mairie.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 : Commune, Camping et Lotissement

Monsieur le Maire précise que le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Pour la commune de Barneville-Carteret, le passage au CFU a été décidé en 2024. Il n'y a donc plus de vote sur le compte de gestion et sur le compte administratif, mais juste sur le document unique.

Résultats du CFU de la commune :

Comptes exécutés 2024

Section de Fonctionnement :

Budget Communal -		
DEPENSES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2024	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 907 482.00	1 536 966,50
012 - Charges de personnel	1 778 684.00	1 547 125,24
65 - Autres charges de gestion courante	547 215,34	372 033,14
66 - Charges financières	50 925.00	45 006,28
67 - Charges exceptionnelles	7 000.00	4 834,65
68- Dotations aux provisions	17 420,91	
042 - Opérations d'ordre entre section	109 996,31	1 118 820,83
014 - Reversement GIR	310 750.00	310 745,00
TOTAL	4 729 473,56	4 935 531,64
023 - Virement à la section d'investissement	1 969 177,84	
TOTAL GLOBAL	6 698 651,40	
RECETTES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2024	Réalisé 2024
002 - Excédent antérieur reporté	1 732 631,29	
013 - Atténuation de charges	25 000.00	979,47
70 - Produits des services	138 070.00	146 342,04
73 - Impôts et Taxes	934 951.00	819 455,00
731- Fiscalité locale	2 060 368.00	2 385 778,01
74 - Dotations et participations	876 199,62	793 392,75
75 - Autres produits de gestion courante	862 631,49	768 477,20
76 - Produits financiers	8 800.00	8 747,61
77 - Produits exceptionnels	10 000.00	1 001 407,84
78 - Provisions	0.00	20,08
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000.00	50 861,82
TOTAL	6 698 651,40	5 975 461,82

Section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Voté 2024	Réalisé 2024
001 - Solde exécution investissement reporté	230 517,23	
16- Remboursement d'emprunts	253 027,80	253 027,60
20 - Immobilisations incorporelles	228 573,50	155 730,38
204 - Subventions d'équipement versées	428 113,18	99 126,74
21 - Immobilisations corporelles	386 113,78	238 482,31
23 - Immobilisations en cours	2 640 688,66	1 275 258,85
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00	50 861,82
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29	102 432,29
TOTAL	4 362 258,44	2 174 919,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Voté 2024	Réalisé 2024

001 - Excédent n-1		
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 969 177,84	
204 - Produits des cessions	1 000 000,00	
040 - Opérations d'ordre en section	109 996,31	1 118 820,83
041 - Opérations patrimoniale	145 224,29	102 432,29
10 - Dotations Fonds divers réserves	196 481,00	144 838,41
13 - Subventions d'investissement	941 379,00	210 889,47
45 - Cale	90 000,00	
TOTAUX	4 452 258,44	1 576 981,00

Résultat de clôture :

Déficit investissement : 828 456.22€

Excédent de fonctionnement : 2 772 561.57€

Résultat global : 1 944 105.35

Restes à réaliser dépenses : 888 455.67, restes à réaliser recettes : 578 166.00, soit un déficit de 310 289.67€

Après inscription des restes à réaliser 2024 : le besoin de financement en investissement s'élève à 828 456.22 + 310 289.67, soit 1 138 745.89€ qui seront prélevés sur l'excédent global de fonctionnement de 2 772 561.57€

Résultats du CFU Lotissement :

Résultat net 2024 : - 150 652.55€

(Il n'y a eu que des travaux de viabilisation – aucune recette)

Résultats du CFU Camping :

Résultat :

Excédent de fonctionnement : 34 207.25€

Déficit investissement : 2 406.70€

Résultat : le besoin de financement d'investissement de 2 406.70€ sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 34 207.25€ ce qui donne un résultat final excédentaire de 31 800.55€.

Monsieur le Maire a donné toutes les explications nécessaires. Aucune question n'étant soulevée, il quitte la salle et Guy LEPREVOST, Doyen de l'Assemblée soumet ces trois CFU au vote de l'assemblée.

Les CFU 2024 de la commune, du Lotissement le Câtelet et du Camping sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et remercie l'assemblée pour ce vote.

Il rappelle que les relations avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et la Mairie sont dorénavant inscrites dans un engagement partenarial. Cet engagement a été signé le 13 mars 2025 en présence de Monsieur le Maire, d'Hervé BRABANT, Directeur Départemental de la DDFiP, de Monsieur Bertrand DRIE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Valognes et de Madame Sandrine ACCOSSATO, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

Cet engagement définit les règles de gestion de la comptabilité publique côté Mairie et côté Trésorerie. Il permet de bonnes relations pour le suivi et le traitement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les résultats sur l'exécution budgétaire transmis par la Trésorerie sont corrects et satisfaisants :

- Sur **les restes à recouvrer**, en 2024, le taux de recouvrement pour Barneville-Carteret est de 99.98%, ce qui est un taux excellent.
- Sur **le délai de paiement des mandats**, le délai global de paiement est en moyenne de 5.47 jours, étant précisé que le délai réglementaire est de 30 jours. C'est un gage de confiance important pour les entreprises.
- Sur **le contrôle de mandats**, le taux de rejets par le SGC s'est nettement amélioré, de 14.09% en 2023, il est de 3.37% sur 2024. Un rejet correspond en général à une mauvaise imputation comptable, une insuffisance de crédits sur le compte concerné ou bien un manque de pièces justificatives.
- Sur **la qualité comptable**, aucune anomalie n'a été identifiée en 2024 lors de la production des comptes financiers uniques des 4 budgets de la commune (commune, Lotissement, Camping et CCAS). Les comptes de la Mairie et ceux du SGC sont conformes et identiques.

Monsieur Hervé BRABANT a souligné que Barneville-Carteret est l'une des meilleures communes du Département au vu des résultats sur ces indicateurs.

Affectation des résultats 2024 aux budgets 2025 de la commune et du Camping :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les affectations des résultats 2024 suivantes :

Commune :

Le besoin de financement des dépenses d'investissement de 1 138 745.89€ sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 2 772 561.57€

Camping :

Le besoin de financement d'investissement de 2 406.70€ sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 34 207.25€

Lotissement :

Il n'y a pas d'affectation du résultat sur le Lotissement

BUDGETS PREVISIONNELS 2025 :

Commune :

Le Budget Prévisionnel de la commune pour l'année 2025, présenté en commission des Finances se présente ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2025
011 - Charges à caractère général	1 914 706,00
012 - Charges de personnel	1 692 472,41
65 - Autres charges de gestion courante	335 170,00
66 - Charges financières	41 676,28
67 - Charges exceptionnelles	90 000,00
68- Dotations aux provisions	17 651,54
042 - Opérations d'ordre entre section	106 888,63
014 - Reversement GIR	315 980,00
TOTAL	4 514 544,86
023 - Virement à la section d'investissement	1 823 341,14
TOTAL GLOBAL	6 337 886,00
RECETTES Section de Fonctionnement	
Chapitre	Propositions 2025
002 - Excédent antérieur reporté	1 633 815,68
013 - Atténuation de charges	0,00
70 - Produits des services	167 234,42
73 - Impôts et Taxes	859 950,00
731- Fiscalité locale	2 389 988,00
74 - Dotations et participations	780 725,00
75 - Autres produits de gestion courante	442 853,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Provisions	3 319,90
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00
TOTAL	6 337 886,00

Monsieur le Maire donne les explications nécessaires et Guy LEPREVOST précise que le rechargement en sable des plages, suite à l'extraction du banc de sable dans le chenal d'accès au port, inscrit au chapitre 011 est terminé et que le résultat est très satisfaisant. Avant ce rechargement le niveau de plage, était à 1m30, après le chargement, il est à 2m30.

Sur le chapitre 65 : subventions aux associations 2025, dont le vote sera soumis ultérieurement dans la séance, Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention n'est inscrite pour la Neire Mâove. Mais la commune devra les aider puisque l'association a demandé des fonds Leader. Or, pour les obtenir, cette dernière doit recevoir 20% du montant demandé en aides publiques. Monsieur le Maire reviendra devant le Conseil pour ce point en temps voulu.

Section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2025
001 - Solde exécution investissement reporté	828 456,22
16- Remboursement d'emprunts	174 797,52
20 - Immobilisations incorporelles	514 527,91
204 - Subventions d'équipement versées	459 517,93
21 - Immobilisations corporelles	505 264,90
23 - Immobilisations en cours	2 279 324,59
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00
041 - Opérations patrimoniale	384 195,86
TOTAL	5 196 084,93
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2025
001 - Excédent n-1	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 823 341,14
204 - Produits des cessions	
040 - Opérations d'ordre en section	106 888,63
041 - Opérations patrimoniale	384 195,86
10 - Dotations Fonds divers réserves	1 432 190,89
13 - Subventions d'investissement	1 229 468,41
45 - Cale	220 000,00
TOTAUX	5 196 084,93

Remarques :

Yannis GIRARD précise qu'il s'abstiendra sur le chapitre 21 à cause de la vidéoprotection. Il rappelle en effet que lors du vote du 1^{er} décembre 2022, il était absent et qu'il avait donné pouvoir sans donner de consignes.

Bertrand LADUNE précise qu'il a vu qu'il était prévu des épis sur les plages de Barneville et Saint Jean. Il demande à quelle échéance ?

Guy LEPREVOST lui répond que l'étude ISL-EAU MEGA se poursuit. Il rappelle que cette étude pour le dossier de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime ainsi que l'autorisation de travaux a une durée minimale de 18 mois. L'étude environnementale et l'étude faune flore sont en cours depuis un an. Ensuite il y aura une étude d'impact, environ 6 mois. Puis l'enquête publique, environ 6 mois. Et ensuite la Préfecture étudiera l'ensemble du dossier avant la rédaction de l'autorisation et de la concession.

On arrivera en mai 2026 si tout va bien. Il ne sera pas envisageable de débiter des travaux avant et pendant la saison.

Ces travaux ne pourront commencer que début 2027.

Bertrand LADUNE demande le delta de temps entre le règlement des factures et le versement des subventions, au niveau du fonds de roulement de la trésorerie. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, les subventions ne seront perçues qu'après paiement de l'ensemble des factures. Il est possible quelque fois de demander des avances de subvention au vu des factures déjà réglées.

Vincent ARNAUD demande quand on aura la réponse de l'ANS pour les subventions du projet multisports multisites estimées à plus de 600 000€, car dans le cas d'une réponse négative, le reste à charge à la commune serait plus élevé.

Monsieur le Maire lui répond que l'Avant-Projet Définitif a été transmis il y a quelques jours. Ce document est nécessaire pour le dépôt de la demande qui va être effectué dans les prochains jours. Pour les délais de réponse, il ne peut répondre. En cas de refus, le Plan de Financement sera revu.

Toutes explications entendues le Budget Prévisionnel de la commune 2025 est voté à l'unanimité dans son ensemble, Yannis GIRARD s'abstenant sur le chapitre 21 en raison de la vidéoprotection.

Lotissement :

Le Budget Prévisionnel 2025 du Lotissement communal « Le Câtelet » se présente ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes = 517 315.38€

Section d'investissement : dépenses = recettes = 409 305.38€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2025 du Lotissement « Le Câtelet ».

Camping :

Le Budget Prévisionnel 2025 du Camping Les Bosquets se présente ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes = 91 800.55€

Section d'investissement : dépenses = recettes = 71 749.25€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2025 du Camping Les Bosquets.

Vote des taux d'imposition 2025 :

Comme expliqué en commission des Finances, Monsieur le Maire rappelle que le budget est équilibré en section de fonctionnement sans hausse des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les taux suivants qui sont identiques aux années antérieures, ainsi :

TFB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties) : 43.06%

TFNB : 20.12%

TH : 8.09%

Vote des subventions aux associations :

Le Conseil Municipal,

Vu les différents arbitrages effectués,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les attributions suivantes pour l'année 2025 :

Subventions	Année 2025
ANIMATIONS	
Carteret Auto rétro	4000
Festival de la Gliss	15000
Tour de la Manche cycliste	15000
Sous-Total	34 000,00
CULTURE - PATRIMOINE	
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche	1000
Jumelage ESCHÉDE	1000
Sous-Total	2 000,00
COMMEMORATIONS	
UNC B-C	150
UNC ST GEORGES	150
Souvenir Français	150
Fleurs de la Mémoire	150
Sous-Total	600,00
EDUCATION	
Cirque Sol'Air	2500
CPIE	300
Sous-Total	2 800,00
SOCIAL	
Banque Alimentaire	500
Restos du Cœur	200
Sous-Total	700,00
SANTÉ	
Ligue contre le Cancer	300
Soins Palliatifs	500
Don du sang	200
Sous-Total	1 000,00
PROTECTION ANIMALE	
SPA Cherbourg	100
Un espoir pour les chatons du Cotentin	200
Sous-Total	300,00
SPORTS	
Aviron	7240
Aviron - sponsoring championnats France Europe Mondiaux	4500
Football	4500
Horse Ball	4000
Voile	41000
Sous-Total	61240
Divers si demandes en cours d'année	10000
TOTAL	112 640,00

Subventions ancien Pôle de Proximité transférées

Délibération d'approbation : Conseil Municipal du 05/02/2019

Havre des Arts	932,00	
Amicale Pompiers BCT	1 064,00	
Amicale Pompiers PB	1 081,00	
CAP	2 641,00	
USP	7 706,00	
FSE Collège	622,00	
Ass Parents Collège	622,00	
Ass Sportive Collège	559,00	
Collège PB	4 661,00	
SAG	7 768,00	
TOTAL	27 656,00	140 296,00

Versement d'une subvention à titre exceptionnel par la commune pour le Camping

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 8 avril 2024, le Conseil Municipal avait voté une subvention d'exploitation à titre exceptionnel pour le budget du Camping qui a été créé à cette même date.

Il précise que le montant de cette subvention de 36 000 € n'a pas été versé en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire cette décision exceptionnelle pour 2025 à hauteur de 36 000 €, inscrite au budget de la commune 2025, mais qu'une somme de 10 000 € sera suffisante pour le budget Camping.

Autorisation de virement de crédits pour l'année 2025 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ».

Cette autorisation permet de pouvoir abonder certains articles pour des paiements de fournisseurs en cas de dépassement de chapitre.

Chaque virement de crédit effectué dans le cadre de cette autorisation fait l'objet d'une information lors de la séance de Conseil Municipal suivante.

Admissions en non-valeur et effacement de dettes

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie a transmis de états de créances éteintes : effacements de dettes pour des montants respectifs de 366.35 € et de 440.63 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux écritures nécessaires.

Avenant n° 1 et 2 au règlement de fonctionnement du service commun du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et mode de répartition

Monsieur le Maire informe que le service commun a transmis une proposition d'avenant à la convention initiale – et donne les informations nécessaires :

« Il est proposé, conformément au II du règlement, et suivant l'avenant n°1 à la convention de service commun, de procéder à des modifications par voie d'avenant afin :

- De modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant, dans la politique enfance/jeunesse, les points suivants :
 - o Gestion du pôle jeunesse de Barneville-Carteret et de Port-Bail sur mer : le service commun de la Côte des Isles administre le site du pôle jeunesse de Barneville-Carteret ainsi que le site de l'ancienne gare de Port-Bail sur mer dans le cadre de ses missions relatives aux politiques d'enfance/jeunesse, et règle à ce titre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ces sites sont notamment mis à disposition du prestataire pendant toute la durée du marché jeunesse, dans le cadre des activités prévues dans ce dernier. Les sites peuvent être utilisés pour d'autres activités, notamment en lien avec la petite enfance, après autorisation du Pôle de Proximité. Ils peuvent aussi être mis à disposition d'autres entités, associatives en particulier.
- De modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant, dans la politique petite enfance, les points suivants :
 - o Crèche familiale : le service commun du Pôle de la Côte des Isles administre, en lien avec celui de la Vallée de l'Ouve, une crèche familiale. Il procède à ce titre à l'ensemble des dépenses et reçoit les recettes des différents partenaires. Le périmètre de la crèche familiale correspond aux communes des pôles de proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ayant délibéré en faveur du dispositif.
 - o Construction/gestion d'une MAM (maison d'assistants maternels) sur la commune de Barneville-Carteret en priorité sur le site du Pôle de Proximité et gestion de la MAM de Port-Bail sur mer : le service commun procède à l'ensemble des dépenses d'investissement et d'entretien des locaux, et reçoit les subventions. Concernant le projet de construction, le site prioritaire d'étude sera le Pôle de Proximité de Barneville. Concernant la mise à disposition des locaux par la commune de Port-Bail sur mer, la convention de mise à disposition précisera notamment le loyer versé à la commune en lien avec les travaux d'investissement réalisés. Le périmètre de cette action correspond aux communes du Pôle de Proximité de la Côte des Isles ayant délibéré favorablement.
- De modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant, dans la rubrique services divers, concernant l'entretien des sentiers de randonnée de compétence communale, il est ajouté : le service commun peut aussi procéder à l'acquisition et à l'installation d'équipements, principalement pour renouveler l'existant. Tout nouvel équipement devra au préalable faire l'objet d'une validation de la commission de territoire.

- De changer les modalités de gouvernance, en insérant un paragraphe spécifique pour la crèche familiale.

Monsieur le Maire précise qu'il a dû insister pour que cet avenant soit proposé dans la forme actuelle. En effet au départ le service commun proposait la création d'une crèche familiale (avec des assistantes maternelles salariées) avec une participation financière de toutes les communes. Monsieur le Maire a fait savoir que la commune avait pour projet la construction d'une nouvelle Maison d'Assistants Maternelles à proximité du groupe scolaire. Il a donc précisé que si la commune construisait seule cette MAM, elle ne pourrait pas participer au financement de la crèche familiale.

Le service commun a finalement validé la construction et la gestion de la MAM de Barneville-Carteret ainsi que la gestion de la MAM de Port-Bail sur Mer en accord avec Madame la Maire de Port-Bail sur Mer mais a précisé que la nouvelle MAM de Barneville-Carteret serait construite à proximité du Pôle de Proximité dans la zone artisanale. En effet, les maires des autres communes craignent que la proximité de la MAM avec l'école incite les parents à inscrire, pour des questions pratiques en cas de fratrie, leurs enfants au groupe scolaire de Barneville-Carteret au détriment des autres écoles.

Il y aurait ainsi un panel de mode de garde des enfants pour les parents sur le territoire de la Côte des Isles. Le service commun, qui a la compétence petite enfance, aurait la gestion de l'ensemble de ces modes de garde. Les enfants qui y seront accueillis proviennent de toutes les communes qui ainsi participeront au financement de ces équipements.

Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle qu'il a beaucoup travaillé sur le projet de MAM communale avec Annie POISSON, avec beaucoup de considération pour les enfants et leurs assistantes maternelles, en lien avec les services concernés.

Le projet que cette MAM soit incluse dans le service commun n'est pas aberrante, mais l'endroit choisi dans la zone artisanale n'est pas pour lui, le meilleur choix qui ne prend pas en compte l'environnement pour les enfants.

Monsieur le Maire répond que les négociations entre toutes les communes n'ont pas été simples et qu'il fallait trouver des compromis.

Si une commune ne validait pas cette décision, la clé de répartition ci-dessous serait revue et il conviendrait de veiller à ce que les enfants des communes qui n'auraient pas voté cette « mutualisation » ne soient pas accueillis.

(population DGF)

Barneville-Carteret	4135	32,51%
Baubigny	207	1,63%
Canville la Roque	154	1,21%
Fierville les mines	409	3,22%
La Haye d'Ectot	310	2,44%
Le Mesnil	251	1,97%

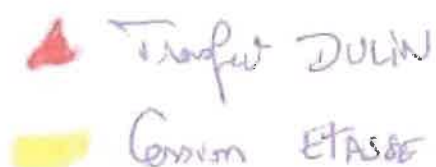
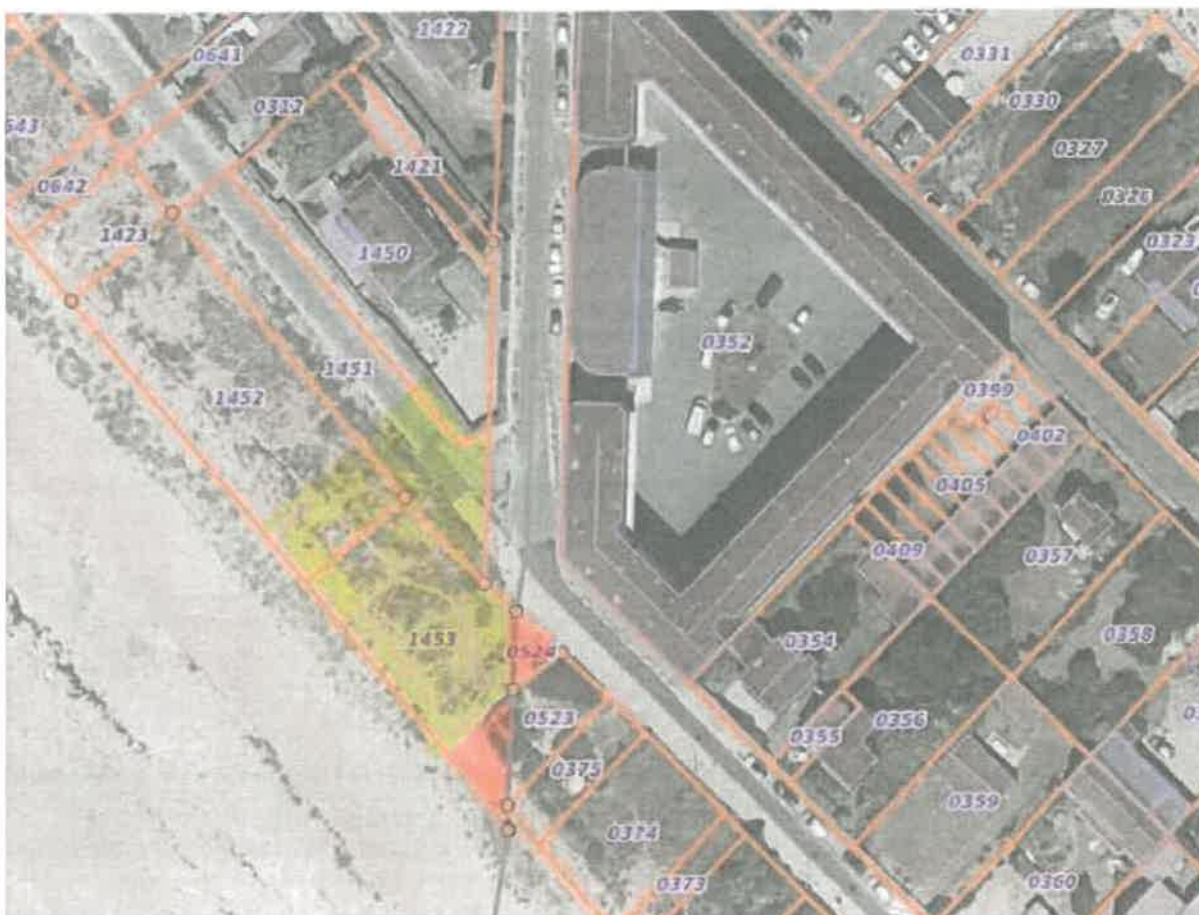
Les Moitiers d'Allonne	857	6,74%
Portbail sur mer	4154	32,65%
Saint georges de la rivière	520	4,09%
Saint Jean de la rivière	677	5,32%
Saint Maurice en Cotentin	306	2,41%
Saint Pierre d'Arthéglise	182	1,43%
Sénoville	213	1,67%
Sortosville en Beaumont	346	2,72%
Total	12721	100,00%

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les deux avenants présentés par le service commun.

Transfert d'une parcelle de terrain (lais de mer et partie voirie) appartenant à Monsieur ETASSE, boulevard Maritime à la commune et ensuite échange entre deux petites parcelles entre la commune et Monsieur DULIN

Monsieur ETASSE est propriétaire d'un lais de mer boulevard Maritime, côté pair. Il propose le transfert à la commune de ce terrain d'assiette de la partie du boulevard Maritime, partie de la parcelle AP 1414 ainsi que d'une partie de la dune contigüe, et notamment la partie comprenant le réseau d'eaux pluviales. Ensuite, un échange sera fait entre monsieur DULIN et la commune pour que cette dernière dispose de la totalité de l'accès à la plage.

Ce terrain, s'il devient communal, permettra de pouvoir installer quelques bancs et de faire un aménagement similaire au côté impair sur cette partie du boulevard Maritime (côté pair).



Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert et à cet échange.

Gratification pour un stagiaire

Samantha DEFAY, élève en MASTER 2 Langues Etrangères Appliquées, Développement durable : stratégie de concertation et de communication, a intégré les services de la Mairie pour un stage de 5 mois.

Elle sera chargée de développer la communication sur les actions menées dans le cadre des travaux littoraux, de la charte déchets sans plastique, en collaboration également avec le SYMEL et la GEMAPI, comment rendre la ville plus verte... etc... Guy LEPREVOST est son tuteur.

La convention de stage prévoit une gratification horaire de 4.35 € net de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette gratification.

Délibération instituant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière Police.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire de la filière Police est paru. Il modifie l'intitulé des primes. Actuellement, les gardes champêtres peuvent percevoir une indemnité spécifique et des heures supplémentaires. Ils n'étaient pas éligibles au complément indemnitaire annuel.

Dorénavant, les primes et pourcentages ou montants sont les suivants :

En application de l'article L.714-13 du Code Général de la Fonction Publique, un nouveau régime indemnitaire est instauré pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable

L'organe délibérant détermine pour cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

- le taux individuel de la part fixe,
- des critères pour l'attribution de la part variable,
- le plafond de la part variable

I. La part fixe de l'ISFE

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

- 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

La part fixe est versée mensuellement.

Le montant de la part fixe évoluera selon le traitement soumis à retenue des agents concernés.

La part variable tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant.

Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond. L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

- 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

- 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux maximums pour les Gardes Champêtre et Monsieur le Maire attribuera les primes ensuite au pourcentage qu'il décidera en fonction de la manière de servir des gardes champêtres, tout comme pour l'ensemble des agents.

Modification de la délibération sur le maintien du régime indemnitaire en cas de congés maladie selon la législation en vigueur

Monsieur le Maire rappelle que la délibération instituant le régime indemnitaire pour les agents précisait qu'il était maintenu à 100% pendant 6 mois en cas de congé longue maladie ou longue durée.

La nouvelle réglementation précise que le maintien du régime indemnitaire ne peut être plus favorable que celui prévu par le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 pour les agents de la fonction publique d'État.

Selon ce décret, les primes et indemnités peuvent être maintenues dans les mêmes proportions que le traitement (qui passe dorénavant à 90% dès le premier jour d'arrêt), uniquement lors des congés suivants : congés annuels, congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service ou maladie professionnelle, congés de maternité, de paternité et d'adoption.

En cas de placement en Congé Longue Maladie, celles-ci seront maintenues à 33% la première année et 60 % la 2ème et 3ème année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette modification.

Avis sur le contrat de prévoyance après avis du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a émis un avis de principe favorable à l'adhésion du contrat du Centre de Gestion et à la participation employeur à hauteur de 7€, pour le contrat prévoyance pour les agents.

Il était précisé que ce vote serait renouvelé lorsque l'avis du Comité Social Territorial sera donné.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable, Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine son premier vote.

Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) : Projet Multisports Multisites

Monsieur le Maire précise que Madame ACCOSSATO, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL), suggère une AP/CP pour le projet multisports multisites.

En effet, initialement utilisé par les départements et les régions, l'AP/CP est un outil dont se saisissent de plus en plus de collectivités. Celui-ci leur permet notamment de piloter leurs grands projets d'investissement, nécessitant la mise en place d'une gestion pluriannuelle

Pour mémoire, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Conseil Municipal, avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

Les CP sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Pour chaque projet ainsi géré, il est indiqué un objet, un montant global d'AP, une durée et une répartition des CP par exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette Autorisation de Programme/Crédits de Paiements au vu de l'annexe financière suivante :

APCP - MULTISITES MULTISPORTS						
Annexe à la délibération n°						
affectation de l'AP	Montant prévisionnel	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	
Dépenses	4 632 931,00 €	540 839,42 €	4 092 091,58 €	671 266,70 €	0,00 €	0,00 €
Acquisitions foncières et frais notaires						
études et honoraires	364 290,00 €	185 610,00 €	178 680,00 €			
frais d'insertion	1 000,00 €	1 000,00 €				
frais études/insertion (régul imputation)						
travaux	4 259 340,00 €	350 000,00 €	3 909 340,00 €			
Mission Diag						
Mission Contrôle Technique	5 790,00 €	2 950,07 €	2 839,93 €			
Mission SPS	2 511,00 €	1 279,35 €	1 231,65 €			
mobilier - agencement			-00 €			
informatique						
Rbt emprunt FCTVA court terme				371 266,70 €		
Rbt emprunt subvention						
abondement du fonds de roulement				300 000,00 €		
recettes	4 632 931,00 €	540 839,42 €	4 092 091,58 €	671 266,70 €	0,00 €	0,00 €
ANS	655 832,00 €	42 190,00 €	613 642,00 €			
FFT	80 000,00 €	10 000,00 €	70 000,00 €			
FFF	40 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €			
contrat de territoire	653 700,00 €	54 475,00 €	599 225,00 €			
Sub CAC (fonds concours)	728 480,00 €	291 392,00 €	437 088,00 €			
CPS département	791 548,00 €	65 952,00 €	725 596,00 €			
Emprunt subvention						
FCTVA 16,404%	759 986,00 €		88 719,30 €	671 266,70 €		
Emprunt 15 ans	450 000,00 €		450 000,00 €			
Emprunt fctva			371 266,70 €			
autofinancement	473 385,00 €	66 830,42 €	406 554,58 €			
besoin en fonds de roulement			300 000,00 €			
besoin de financement du BP	-00 €				0,00 €	0,00 €
excédent de financement du BP	0,00 €				0,00 €	0,00 €
473 385,00 €	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement
	473 385,00 €	66 830,42 €	406 554,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Instauration d'un tarif spécifique au centre Eugène Godey pour les séjours avec animations.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2025 ont été votés pour le centre Eugène Godey et l'Auberge de Jeunesse,

Cependant, aucun tarif n'est précisé pour les séjours avec animations, telle les classes de mer, les stages sportifs ou culturels,

Il propose donc de créer un forfait spécial pour ces séjours comprenant 3 jours en pension complète, avec un repas du midi le 3^{ème} jour et deux ou trois sorties ou animations.

Il propose donc un forfait de : 195€ pour le séjour du centre en pension complète et de 20 € si les participants ne sont présents qu'à la journée avec un repas du midi et une animation.

Le Centre encaissera donc l'ensemble des sommes et la Mairie règlera les factures des animations et/ou sorties,

Cette proposition permettra aux groupes de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

La séance est levée à 2030.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

